

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE, ATTRACTIVITÉ VILLAGES DE CARACTÈRE
EN SEINE-ET-MARNE 2022 : LA COMMUNE DE LESCHES
LABÉLISÉE**

1 DOCUMENT - Publié le 21 avril 2022

**Communiqué de presse - Village de caractère (20/04/2022)**

PDF-676.45 Ko

TÉLÉCHARGEMENT

La cérémonie « Villages de caractère » s'est déroulée au château de Blandy-les-Tours ce mardi 19 avril en présence de Jean-François Parigi, président du Département, Véronique Veau, Vice-présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, Olivier Morin, Conseiller départemental délégué à l'Attractivité, au Tourisme et au Développement, Emma Abreu, Conseillère départementale déléguée au Patrimoine culturel.

« Village de caractère » est un label qui valorise les communes seine-et-marnaises de moins de 3 500 habitants et qui disposent d'un patrimoine architectural et paysager remarquable. Ainsi, depuis 2014, 33 communes seine-et-marnaises ont été labellisées par la Commission départementale de labellisation et pour 5 ans renouvelables.

Cette année, une nouvelle commune s'est vue décerner le label : le village de Lesches. Ce petit village rural situé au nord de la Seine-et-Marne à 15 kilomètres de Meaux bénéficie d'un cadre de vie agréable, entre nature et patrimoine insolite. La commune de Lesches se distingue par la qualité de son patrimoine bâti traditionnel briard, comme par exemple l'église Notre Dame de l'Assomption ou encore le château de Lesches datant du XVIIIe siècle.

Au cours de cette cérémonie, le label « Village de caractère » a aussi été renouvelé pour plusieurs communes lauréates en 2014 et 2015 en présence de leurs maires : Flagy, Larchant, Thomery, Donnemarie-Dontilly, Château-Landon, Bourron-Marlotte, Coupvray et Samois-sur-Seine.

« La démarche "Village de caractère de Seine-et-Marne" dans laquelle s'est lancé le Département en 2013 s'inscrit pleinement dans la politique culturelle ambitieuse de la majorité départementale. Ce label a pour objectif de promouvoir une offre touristique et patrimoniale de proximité et d'authenticité valorisant le charme et le cadre de vie de la Seine-et-Marne », s'est réjoui Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne.

Contacts presse :

- Pauline Maingre – 06.72.84.70.49 – pauline.maingre@departement77.fr
- Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr